



Déclaration liminaire des représentants CGT au CDAS du 19/11/2012

L'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics (actifs et retraités) et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

Les agents des ministères ont besoin d'une action sociale digne de ce nom, leur permettant de :

- faire garder les enfants en bas âge,
- envoyer leurs enfants en colonies de vacances en toute sécurité,
- se restaurer partout à moindre coût,
- se loger décemment partout en France.

Ils ont besoin d'une action sociale qui ne laisse personne sur le bord de la route, avec pour cela une délégation de qualité, de proximité, réactive, performante et à leur écoute.

Cette action sociale, les agents l'ont construite au fil des ans, avec leurs organisations syndicales. Ils ont voulu des délégués départementaux élus et disposant de toutes les prérogatives.

L'action sociale doit bénéficier de moyens humains et financiers.

Le traitement infligé aux agents est de plus en plus violent : suppressions d'emplois incessantes (encore 2353 suppressions de poste dans les ministères de Bercy pour 2013), exigences hiérarchiques pour satisfaire les indicateurs, culture de performance, perte du sens du travail et désarroi voire détresse des personnels face aux restructurations permanentes qui n'ont que pour seul objectif de réduire les coûts.

Oui, nous pouvons parler de violence faite aux agents quand plus de 40 de nos collègues ont tenté ou mis fin à leurs jours en l'espace d'une année..De plus, les effets extrêmement régressifs produits par la crise, l'insuffisance et la dégradation du pouvoir d'achat des actifs et des retraités font que les conditions de vie au et hors du travail des agents de nos ministères ne cessent de se dégrader. Que dire des retraités qui sont loin d'être des privilégiés et auront de plus en plus de difficultés d'accès aux soins et aux services publics en général..

Dans le compte rendu d'activité de la délégation d'Ille et Vilaine que vous nous avez présenté lors du dernier CDAS, Monsieur Le Délégué nous a communiqué les chiffres des bénéficiaires potentiels de l'action sociale en 2011 (2569 actifs, 2263 retraités et 1645 enfants). Dans notre département, les retraités représentent donc 46% par rapport aux actifs. Comment l'administration peut-elle justifier de les écarter d'une représentation de plein droit ?

Dans les déclarations des Ministres, nous avons pris acte de la ré-affirmation du maintien d'un réseau départemental d'action sociale mais nous restons vigilants en la matière.

Même s'il y a maintien du montant global des crédits dédiés à l'action sociale, nous venons de vous démontrer que ceux-ci ne répondent absolument pas aux exigences sociales des agents, d'autant plus qu'une situation de crise exige une action sociale renforcée.